

Faites entendre votre voix !

Agissez : votez !



www.espace-seniors.be



ESPACE
SENIORS



Table des matières



| | |
|-----------------------------------------------|----|
| Introduction | 5 |
| 1. Voter : pourquoi est-ce important d'agir ? | 6 |
| 2. Informations utiles | 14 |
| 2.1. Les aides et les services | 14 |
| 2.2. Le vote | 25 |



Introduction



Selon notre étude réalisée en 2014, un nombre important de seniors ne votent pas. C'est particulièrement le cas pour celles et ceux se trouvant en institution. Pourtant, 90% des seniors européens souhaiteraient jouer un rôle actif dans la société¹... alors que 50% des moins de 65 ans pensent au contraire que leurs aînés ne devraient plus prendre part ni à la vie économique ni à la vie politique².

Ce petit guide se veut un outil pour leur faire la nique : vous y trouverez des informations utiles pour dépasser les obstacles physiques et psychologiques qui pourraient se dresser entre vous et votre droit de vote. En effet, les causes de **l'absentéisme électoral** des personnes âgées sont diverses et variées : elles peuvent ressentir un réel désintérêt pour la politique, ont intégré le discours discriminant qui pèse sur la vieillesse ou connaissent simplement des difficultés physiques à se rendre aux urnes.

Nous pensons que toutes et tous, s'ils le souhaitent, doivent avoir accès au vote : **il ne peut y avoir de citoyen «de seconde zone», sous peine de voir s'effondrer tout idéal démocratique.** C'est ce que nous tentons de démontrer dans la première partie de cette brochure, qui reprend les raisons qui devraient vous motiver à voter. Nous avons ensuite rassemblé les aides disponibles pour se rendre aux urnes, tout en revendiquant une amélioration de ces services. Ensuite, nous mettons à votre disposition un petit rappel du système politique belge, ainsi que de la marche à suivre pour voter. Nous tentons également de vous sensibiliser aux différents abus dont vous pourriez être victime.

Bonne lecture !

¹ Selon l'étude réalisée par Ipsos pour «Seniors Living Group» en 2018.

² Idem.

1. Voter : pourquoi est-ce important d'agir ?



Pour la démocratie

Le pouvoir conféré à nos représentants ne peut être **légitime** que si ces derniers incarnent le choix de TOUS les citoyens. Il ne peut y avoir de « citoyen de seconde zone » qui auraient moins (voire rien) à dire dans le processus électoral.

De plus, les seniors deviennent une catégorie importante des citoyens : il s'agit du groupe d'âge qui connaîtra la croissance la plus élevée au cours des prochaines décennies. Si vous ne votez pas, c'est tout le système démocratique, déjà fragile, qui risque de chanceler... voire de s'effondrer.

Par respect pour celles et ceux qui n'en ont pas le droit

Utiliser votre droit de vote est une **marque de respect** envers celles et ceux qui se sont battus pour l'obtenir, ainsi que pour les peuples qui luttent toujours pour y arriver. Ils sont nombreux à avoir risqué leur vie, ou à la risquer, pour avoir le droit de voter.

C'est particulièrement le cas pour les femmes, qui ont obtenu ce droit plus tard et au prix de nombreux sacrifices : rappelons-nous de la répression violente que les Suffragettes ont dû contrer pour ouvrir le suffrage aux femmes.



Parce que c'est un moyen de contrer l'isolement en institution

Les institutions pour personnes âgées sont souvent considérées comme un « **hors du monde** » : les personnes qui s'y trouvent sont coupées de ce qui se passe dehors. Elles sont également coupées des processus décisionnels qui influencent leur vie au quotidien. En effet, tout y est pris en charge de façon bureaucratique : vous ne choisissez pas l'heure de vos repas, l'agencement de votre chambre...

Voter permet de s'intéresser à l'actualité politique et donc de continuer à s'informer de ce qui se passe dehors. Voter permet également de faire partie de ce dehors, tout en affirmant votre pouvoir de décision sur les choses qui touchent votre quotidien.

Espace Seniors revendique !

Nous pensons que les institutions devraient mettre à disposition des résidents les outils qui leur permettent de faire un choix politique éclairé : journaux télévisés, quotidiens, lectures publiques des actualités et activités-débats.



Pour faire la nique aux préjugés

Les **discours discriminants** qui pèsent aujourd’hui sur les personnes âgées sont ceux qui pesaient autrefois (et pèsent encore toujours un peu d’ailleurs) sur les femmes et certains groupes ethniques pour leur refuser le droit de vote : « ils n’ont pas nos valeurs », « ils sont trop facilement influençables », « ils ne sont pas capables de comprendre les enjeux politiques »…

Voter, c'est agir **contre** ce discours discriminant.

Parce que votre avis est intéressant

Traverser six, sept, huit ou même neufs décennies forge les caractères et les opinions. Si aujourd’hui la société semble porter un regard négatif sur les personnes âgées, nous pensons au contraire que votre voix est importante, intéressante et qu’elle est remplie de vos expériences.

De plus, le regard que vous portez sur la société vous est propre. Cette dame de 96 ans interrogée par la gérontologue Maryse Soulières l'a bien compris : « Tu sais moi, j'ai déjà été jeune, mais eux n'ont jamais été vieux. Alors comment voulez-vous qu'ils nous comprennent ? ». Vous-seul connaissez l'expérience de votre âge et vos besoins spécifiques. À vous de les faire entendre !

Pour gagner le droit de se plaindre

Si vous n'allez pas voter, il sera un peu déplacé de vous plaindre des personnes élues puisque vous avez renoncé à donner votre avis. Le **droit de râler** se gagne !

Parce que les extrêmes sont de retour

Il existe aujourd’hui une telle **polarisation** que chaque vote compte et mènera à des situations très éloignées les unes des autres. Nous traversons un moment charnière : lors des dernières élections, les extrêmes ont fait vaciller les maîtres du jeu. La gauche de la gauche a connu un score historique en Wallonie et la droite de la droite en Flandre.

À l’Europe aussi, on prévoit une montée de **l’extrême droite** et des partis anti-européens flirtant parfois avec le fascisme.

De plus, le Brexit nous a montré que le projet européen n'est pas inébranlable. Et ce sont justement les seniors anglais qui ont fait pencher la balance : comme quoi, vous avez encore un poids politique très fort.

Parce que les enjeux des prochaines élections sont importants pour vous et vos proches

Les politiques que vous allez pouvoir choisir vont prendre des décisions qui vous touchent directement : elles porteront sur les transports, la recherche scientifique, l'accessibilité, la culture et surtout, sur la sécurité sociale.

Que ce soit au niveau de l'accès aux allocations de chômage, à la pension ou aux soins médicaux, **notre sécurité sociale est en grand danger**. Les mesures du dernier gouvernement ont été mortifères à de nombreux niveaux. S'il est réélu, ce gouvernement compte également réformer les syndicats et les mutuelles... et on ne peut que s'attendre au pire.

Parce que les enjeux sont énormes pour les femmes, et en particulier pour les femmes âgées

La pauvreté est féminine, la vieillesse aussi.

Les **femmes âgées**, si elles sont majoritaires, sont aussi **les plus marginalisées** par les politiques d'antan et d'aujourd'hui. Entre les lois précarisant de plus en plus les femmes et les mesures coupant dans les droits des pensionné.e.s, on pourrait dire que l'homme le plus pauvre de Belgique est... une femme âgée.

Pourtant, elles restent une majorité silencieuse : ni les mouvements pour les droits des femmes, ni les mouvements pour les droits des personnes âgées ne semblent y consacrer une part importante et spécifique de leurs recherches.

Votre voix compte donc énormément pour faire valoir vos besoins et lutter **contre les injustices** qui vous touchent particulièrement !

En effet, la pension moyenne des femmes est de 882 € par mois (contre 1 181 € pour les hommes) alors que le seuil de pauvreté s'élève à 1 157 €.

2. Informations utiles

• • • • • • • • • • • • • • • • • • •

2.1. Les aides et les services

La procuration

SITUATION : vous déplacer jusqu'au bureau de vote est tout simplement impossible.

SOLUTION : vous pouvez donner une procuration à quelqu'un dont vous êtes **proche** et en qui vous avez **confiance**. C'est-à-dire que vous lui demandez de voter à votre place, en lui confiant pour qui vous souhaitez voter. Voici les étapes à suivre :

- Demandez à votre **médecin** un document officiel prouvant votre incapacité à vous rendre au bureau de vote ;
- Allez chercher **le formulaire de procuration à la commune**. Il devra être signé par vous et par votre proche.



Vous pouvez également le télécharger sur **Internet** : rendez-vous sur le site <http://election.fgov.be>. Dans l'encadré « électeurs », cliquez sur « Que faire en cas d'indisponibilité le jour du vote ».

La personne de votre choix devra alors se rendre à votre bureau de vote avec :

- Sa propre convocation ;
- Sa carte d'identité ;
- Le formulaire de procuration complété et signé ;
- Votre justificatif d'absence.



Attention aux abus!

*La procuration peut faire l'objet de **fraude** : certains candidats (ou leurs proches) pourraient venir vous proposer de s'occuper de votre procuration et donc, d'aller voter pour vous. Il s'agit évidemment pour eux de récolter des voix, plutôt que de respecter votre choix ! Ne donnez votre procuration qu'à une personne de confiance.*



Espace Seniors revendique !

*Nous pensons que la procédure de procuration est trop lourde. Certaines personnes ne peuvent pas se rendre à la commune pour y retirer les papiers nécessaires, et c'est le cas de beaucoup de personnes âgées qui souhaitent justement une procuration parce qu'elles ont des difficultés à se déplacer ! Ainsi, nous réclamons aux politiques une meilleure **cohérence** et une **procédure adaptée** aux personnes âgées. De même, toutes les personnes âgées n'ont pas accès à Internet.*

Une solution concrète possible serait d'envoyer le formulaire en format papier par courrier postal.





Le transport

SITUATION : vous avez du mal à vous déplacer, vous êtes une personne à mobilité réduite ou vous n'avez pas de voiture.

SOLUTION : le jour des élections, les bus Tec en Wallonie et les TaxiBus à Bruxelles sont gratuits.

Certaines **communes** organisent des transports adaptés jusqu'au bureau de vote pour les personnes handicapées et les personnes âgées. Téléphonez à votre commune pour demander des informations.

L'ASBL « **Association des Services de Transport Adapté** » propose également ce service gratuitement. Elle regroupe 22 associations présentes en Wallonie dans le Brabant wallon, le Hainaut, Liège, Luxembourg et Namur.

Certaines maisons de repos se chargent du transport de leurs résidents jusqu'au bureau de vote.

L'accompagnement

SITUATION : une fois sur place, vous avez du mal à comprendre les listes parce que vous êtes malvoyant ou vous entendez mal. Bref, vous souffrez d'un handicap (physique, mental ou sensoriel) qui pourrait vous mettre des bâtons dans les roues le jour J.

SOLUTION : il est possible de vous faire accompagner jusqu'à et/ou dans l'isoloir par un proche. Il faut en faire la **demande à la commune**, muni d'un document disponible en ligne qui devra être signé par vous et par votre proche.

Normalement, il faut toujours arriver au bureau de vote muni d'un document qui prouve que vous êtes en difficulté (du médecin, par exemple). Si cette démarche vous ennuie, dans les faits, vous pouvez aussi simplement **demander un accompagnement en arrivant** au bureau de vote. Le président du bureau de vote pourra alors vous servir d'accompagnateur, souvent sans même demander le document justifiant votre situation.



Attention aux abus!

Il arrive que certains candidats ou leurs sympathisants organisent eux-mêmes ces transports... et en profitent parfois pour vous accompagner jusque dans l'isoloir. Souvent, cette aide au transport n'est qu'une façon de récolter des voix et d'influencer votre vote en leur faveur.

L'accessibilité sur place

SITUATION : vous craignez les obstacles que vous pourriez rencontrer au bureau de vote. Escaliers, portes trop étroites ? Vous n'avez pas envie d'un parcours à la Fort Boyard !

SOLUTION : il existe une circulaire, quoique non contraignante, qui explique aux communes ce qu'elles se doivent de mettre en place au sein des bureaux de votes pour en **garantir l'accès** à toutes et tous. Ainsi, vous pouvez vous attendre à :

- Un chemin facile entre les places de parking PMR : pas d'escaliers ni d'obstacles, chemins bien revêtus, couloirs larges ;
- Des portes et entrées suffisamment larges pour y passer en chaise roulante ;
- La présence d'un steward chargé de vous informer et/ou de vous accompagner ;
- Des urnes pas trop hautes ;
- Au moins un isoloir adapté (sur 5) aux PMR : large, avec une tablette basse et une bonne lumière. Vous pouvez demander à être dirigé vers ce bureau de vote en particulier, même si ce n'est pas celui indiqué sur votre convocation.



Espace Seniors revendique!

Nous pensons que le vote devrait être accessible facilement et gratuitement. Pour cela, nous réclamons aux politiques :

- *Un meilleur service de transports adaptés : ils doivent être disponibles partout gratuitement ;*
- *La présence de rampes sur le parcours jusqu'au bureau de vote ;*
- *La mise en place d'une file prioritaire ;*
- *La mise en place d'espaces d'attente assis.*



Le vote est un droit...

La circulaire reprenant les recommandations faites aux communes en termes d'accessibilité des bureaux de vote n'est pas contraignante. C'est pourquoi le Collectif Accessibilité Wallonie-Bruxelles (Cawab) travaille d'arrache-pied pour que nos politiques prennent enfin des mesures sérieuses quant à l'accessibilité. Cependant, si vous n'avez pas pu exercer votre droit de vote à cause d'un problème de transport et/ou d'accès, vous pouvez vous plaindre :

AUPRÈS D'UNIA (CENTRE POUR L'ÉGALITÉ DES CHANCES)

- Via le formulaire de plainte en ligne : <https://www.unia.be/fr/signaler-une-discrimination>
- Au numéro gratuit : 0800 12 800
- Vous pouvez également vous plaindre en langue des signes : les explications sont disponibles sur Youtube dans la vidéo intitulée « *Comment signaler une discrimination ? (LSBF)* »

AUPRÈS DU CONSEIL CONSULTATIF DES AÎNÉS DE VOTRE COMMUNE

- Toutes les communes ne disposent pas d'un Conseil Consultatif des Aînés, ce qui est regrettable. Si c'est le cas de la vôtre, n'hésitez pas à réclamer la mise en place d'un tel organe. Il en va de votre représentation directe dans les affaires communales, qui vous touchent au quotidien.

... Et un devoir!

Si votre santé physique ou mentale ne vous permet pas d'émettre un choix éclairé, seul un médecin peut vous soustraire à votre devoir d'électeur via un certificat médical faisant état de votre situation.



Attention aux abus!

Certains médecins placent **trop facilement** leurs patients âgés sous certificat. Ça peut être le cas si la résidence dans laquelle le médecin travaille considère ne pas avoir le temps ou les moyens nécessaires pour acheminer ses résidents aux urnes. Il est également déjà arrivé qu'un médecin soit candidat aux élections... et en profite pour fourguer un certificat aux personnes âgées démontrant des opinions politiques différentes !





2.2. Le vote

Le programme des différents partis et les listes électorales reprenant les candidats arrivent directement chez vous, par la poste. Mais c'est loin d'être suffisant pour comprendre comment voter !

Petit rappel

Ce 26 mai 2019, nous voterons pour les élections **fédérales, régionales et européennes**.

La Belgique est un état fédéral, composé de trois Régions (la Région wallonne, la Région flamande et la Région de Bruxelles-Capitale) et de trois Communautés (la Communauté française, la Communauté flamande et la Communauté germanophone).

LES ÉLECTIONS FÉDÉRALES

Voter aux élections fédérales belges, c'est élire les 150 députés qui composent la **Chambre des représentants**. Les membres de la Chambre, et ceux du Sénat, forment ensemble notre Parlement. C'est lui qui détient le pouvoir législatif, soit le pouvoir de créer nos lois belges.

Les membres de la Chambre sont répartis en 11 circonscriptions électorales : les 10 provinces et Bruxelles. En fonction du nombre d'habitants vivant dans une province, ceux-ci peuvent élire un certain nombre de députés. Par exemple, si vous habitez dans la province du Hainaut, vos votes déboucheront sur l'élection de 19 députés de la Chambre. Si vous habitez dans la province de Liège, sur 15 députés.

À l'issue du vote, le Roi va désigner un « formateur » parmi les députés élus (souvent, le président du parti ayant obtenu le plus de voix).

Ce formateur tentera alors de former un gouvernement (les ministres, soit le pouvoir exécutif).



Ça vous concerne!

Le Parlement fédéral s'occupe de légiférer sur :

- *Les pensions*;
- *La recherche scientifique*;
- *Les soins de santé*.

LES ÉLECTIONS RÉGIONALES

La Belgique se compose de **3 Régions** et de **3 Communautés** :

- | | |
|-----------------------------------|------------------------------|
| • La Région wallonne | • La Communauté française |
| • La Région de Bruxelles-Capitale | • La Communauté flamande |
| • La Région flamande | • La Communauté germanophone |

Comme pour les élections fédérales, vous choisirez ce 26 mai les membres des Parlements des différentes Régions (en fonction de la Région que vous habitez). Le nom d'élections « régionales » est trompeur, car ces élections décident également de qui sera élu au sein des Communautés. En effet, lors des élections régionales, nous votons pour élire :

- Les 75 députés du Parlement de la Région wallonne.
- Les 89 députés du Parlement de la Région Bruxelles-Capitale :
 - 72 d'entre eux sont des députés francophones;
 - 17 d'entre eux sont des députés néerlandophones.

- 118 députés du Parlement de la Région flamande.
- Le Parlement de la Communauté flamande et le Parlement de la Région flamande sont les mêmes.
- Le Parlement de la Communauté française se compose des 75 députés wallons et de 19 des 72 députés francophones bruxellois.
- Le Parlement de la Communauté flamande se compose des 118 députés régionaux, auxquels se rajoutent 6 des 17 députés néerlandophones de la Région de Bruxelles capitale.
- Le Parlement de la Communauté germanophone lui, se compose de 25 députés élus par les habitants des cantons germanophones (qui se trouvent aussi en Région wallonne).

Ainsi, seuls les Belges germanophones votent deux fois lors des élections régionales : une fois pour les députés du Parlement de la Région wallonne et une fois pour les députés du Parlement de la Communauté germanophone.

Ça vous concerne!

Les Régions légifèrent sur :

- *Le transport et l'accessibilité ;*
- *Le remboursement des voiturettes ;*
- *Le logement, dont les maisons de repos.*

Les Communautés légifèrent sur :

- *La culture (spectacles à tarifs réduits).*

LES ÉLECTIONS EUROPÉENNES

Les élections européennes désignent les 22 députés belges qui siègeront au Parlement européen.

Le vote

Vous avez besoin de votre **carte d'identité** et de **votre convocation**. Une fois sur place (souvent une école), vous devez vous rendre vers votre **bureau de vote** dont le numéro se trouve sur votre convocation.

Une fois dans l'**isoloir**, vous pouvez vous retrouver face à deux façons de voter : le vote papier ou le vote électronique.

LE VOTE PAPIER

Il y a quelques règles à respecter pour que votre vote puisse compter :

- Vous ne pouvez remplir votre bulletin QU'en coloriant une ou plusieurs cases. Tout autre mot ou dessin rendra votre vote nul ;
- Le bulletin se compose de différentes listes de noms. Chaque liste représente en fait un parti politique ;
- Vous NE pouvez PAS voter pour plusieurs listes différentes sur le même bulletin. Vous avez donc trois possibilités :
 - Voter tête de liste pour un seul parti en coloriant la case en haut de la liste de ce parti ;
 - Voter pour une ou plusieurs personnes au sein d'une seule liste ;
 - Voter tête de liste ET pour une ou plusieurs personnes de cette liste.
- Vous allez devoir compléter 3 bulletins (4 si vous habitez en Communauté germanophone) : le bulletin de vote fédéral, le bulletin de vote régional et le bulletin de vote européen.



LE VOTE ÉLECTRONIQUE

Les mêmes règles s'appliquent au vote électronique, mais la façon de faire diffère :

- D'abord, vous recevez une carte à votre arrivée : vous devez insérer cette carte dans la machine à voter ;
- La machine à voter est tactile : vous devez appuyer sur l'écran avec votre doigt, comme pour les distributeurs de billets dans les banques ;
- *À Bruxelles, cette machine vous demandera votre langue, soit français soit néerlandais. Sélectionnez votre langue puis « confirmer » ;*
- Les différents partis apparaissent à l'écran. Vous devez en sélectionner un, ou sélectionner la case « vote blanc » ;
- La liste du parti que vous avez sélectionné apparaît à l'écran. Vous devez alors sélectionner la case de tête de liste et/ou un ou plusieurs candidats ;
- Une fois votre choix fait, sélectionnez « confirmer ».

La machine imprime alors votre bulletin de vote. Avec votre carte à puce et bulletin de vote plié en deux, vous pouvez vous rendre vers les assesseurs. Rendez la carte à puce et scannez votre bulletin de vote. Une fois que c'est fait, insérez ce bulletin de vote dans l'urne.

Espace Seniors revendique !

Si les programmes des partis sont disponibles sous forme de toutes-boîtes, les informations élémentaires sur le fonctionnement des élections et du vote sont difficilement accessibles en dehors d'Internet. Nous réclamons une communication plus adaptée aux besoins des personnes âgées.



Faites entendre votre voix !

AGISSEZ : votez !

Cette brochure est une édition de l'asbl Espace Seniors

Éditrice responsable : Maïté Frérotte | Place St Jean, 1 | 1000 Bruxelles

Conception et rédaction : Bénédicte Janssen

Coordination et suivi de production : Bénédicte Janssen

Impression : AZ Print

Graphisme : Patrice Marischal | Mantagraphic

Mars 2019



Avec le soutien de

